IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Etablie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 23 et 25, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

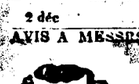

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme pocket *régulier* de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les mardis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

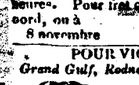

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
4 septembre—1

POUR PASCAGOULA.

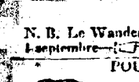

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—tm J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

---

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
23 nov 23 et 25, Nouvelle Levée

A LOUER,

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A VENDRE plusieurs belles vaches qui doivent mettre bas prochainement, et autres. S'adresser pour les voir de l'autre bord, chez M. Véret, à côté de l'habitation Marigny, et chemin du Bayou, à la maison à barrière blanche, avant le dernier reverbère.
3 déc

SELLE TROUVEE.

A été trouvé par le nommé de M. Toulouse, une SELLE ANGLAISE, en bon état. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété et de payer les frais occasionnés par cet avis. S'adresser au bureau de cette feuille.
2 déc

LES CORDILIERES.—Vues des Cordilières, et monumens indigènes de l'Amérique par M. De Humboldt, en un volume grand folio, avec trente gravures coloriées, à vendre par

5 déc BENJAMIN LEVY.

EN débarquement du navire Jeune France, et à vendre par le soussigné,

Vin rouge (Médoc) en barriques,
Vin blanc (Sauterne) en tierçons,
Do do (Haut Barsac) en caisses,
Vinaigre blanc en tierçons ; fruits à l'eau de vie assortis ; Anisette fine.

Et en Magasin : 200 caisses vin rouge (St. Estèphe Médoc); 50 do. du beau Haut Barsac.

A. ST. GEORGES,
5 déc rue St. Louis, no 78.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au [illegible]

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : orgues d'une très grande dimension, à jeu de 32 pieds, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitares peintes en tout genre ; violons, plus vieux et neufs ; *flûtes* ; clarinettes ; flageolets en tout genre ; bassons ; serpentins ; cornets ; hautbois ; basses ; ophicléides-alto ; cors d'harmonie ; trombones ; bucins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, *no. 216, entre Orléans et* Ste. Anne. 3 déc—15

MARCHANDISES FRANCAISES.

LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivans, savoir :

Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables de nuit, un grand assortiment de linge fait pour enfans, dans français pour moustiquières, ballistes à violoncelles, cordes à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, 31 douzaines pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour dames, broderies du, robes de chambre pour hommes, cafetières en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c.

15 nov SIMON MITAUD,
rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Bas à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 do. en fainsec; 3 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Rechauds; 5 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si avant à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront cédés à l'enchère publique, par T. Mossy & co.,
2 déc—1m

LES soussigné ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton. W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Se Réfère à Messrs.
STEPHEN DUNCAN, W. E. CORNER, W. N. MEREER. } Natchez
JAM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
General H. S. SPRIGG, } Alexandria.
Maj. A. P. WILLIAMS. }
Nouvelle-Orléans, le 21 nov. 1834.—9c

TRESORERIE DE L'ETAT.

Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1834.

LES contribuables de la paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1833, sont prévenus qu'avoir à payer au bureau du trésorier, d'ici au 15 décembre courant, époque à laquelle les comptes seront remis au Shérif pour en faire le recouvrement conformément à la Ml.

F. GARDERE,
4 décembre—4 Trésorier de l'Etat.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies expres pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en ventes en 13 balles de mousselines imprimées ; 15 do. imprimée, 4 boîte de manchettes de Foulard;

1 Pièce de Rubens ; 1 do. de Lacets ;
15 do. de Bavette de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages ;
5 do. de Guingham ;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin—1 Rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en briques, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 8 dec

---

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Jeudi, 11 du courant, à la Bourse, à une heure précise, les propriétés suivantes :

Un terrain situé rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant soixante-trois pieds onze pouces deux lignes à la rue Conti, avec soixante pieds onze pouces deux lignes de profondeur, avec la maison et les dépendances ; la maison est briquetée entre poteaux et contient cinq pièces, le tout conforme au plan ; louée $30.

No. 3. Un terrain situé rue Louisa, entre le fleuve et la première rue, à environ 250 pieds du chemin public après la guildive de M. Byrne, mesurant 33 pieds 3 pouces 5 lignes sur la rue Louisa sur 140 pieds 8 pouces 3 lignes, avec la maison composée de deux appartemens, galerie et deux cabinets, bien bâtie, briquetée entre poteaux, avec les cuisines en bois, latrines.

No. 2. Un autre terrain attenant au précédent, ayant la même face et la même profondeur, avec une maison de quatre appartemens, une galerie et un cabinet, briquetée entre poteaux, cuisine, latrines, chambre et hangard dans le fond de la cour.

No. 1. Un autre terrain attenant au précédent, mesurant 38 pieds 4 pouces 3 lignes, sur 243 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, avec un petit jardin, des chambres et un bonne écurie, latrines, puits &c ; le tout conforme au plan.

Conditions : 6 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont exposés à la Bourse. 4 déc—3

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contre ses créanciers et ceux de C. G. Ducatel & Co.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits sieurs à leurs créanciers, savoir :

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, de l'ilet No. 68, au plan dressé le 14 juin 1830, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire ; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'ilet No 81, au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4 ; et sur le derrière par le No 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même ilet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même ilet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis de Ralph Jacobs à Fell Crozat, du 17 mars 1831. Conditions : payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2ps

---

PAR F. DUTILLET.

Succession de Vve. Charles de Morant.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 26 novembre, il sera vendu le vendredi, 2 de janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir :

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Gracieuse, âgée de 55 ans, cuisinière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, patissière, ayant une taie à l'œil.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions : le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers.
1 déc—11, 2ps.

PAR T MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Sam. Caraby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boismare, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A L Boismare à ses créanciers, savoir :

Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française; 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui son dessus et non achevés.

Un terrain tenant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.

Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 26 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.

Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 164 pieds de face à la rue Cazacalvo ; il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier : 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.

4 terrains situés au même faubourg, sur l'ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir :

Le no 10 faisant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Cazacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, faisant face à la rue Mazant et 120 de profondeur ; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Cazacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur ; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 280 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtimens qui sont dessus.

8 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et faisant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans avec son enfant de 2 ans; Cynthie, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.

Conditions : Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boismare, les sommes suivantes, savoir : $1590, le 22 janvier 1835 ; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.

Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans, les esclaves à 6 et 12 mois.

Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.

Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov—9,2ps

---

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

JEUDI, 11 décembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à M. J. Roynes.

1o. Henriette, négresse américaine, âgée de 26 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, couturière, filèle, avec sa fille Hélène, âgée de 3 ans.

2o. Sophie, négresse américaine, âgée de 35 ans, depuis plusieurs années dans le pays, propre aux gros travaux d'une maison, bon sujet; avec ses trois enfans, John, négrillon de 10 ans, Caroline, négrite de 7 ans, et James, âgé de 18 mois.

3o. Caroline, mulâtresse américaine, âgée de 30 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, très bon sujet, ayant une taie à l'œil, avec son fils Jean, mulâtre de 7 ans.

4o. Clarissa, négresse américaine âgée de 22 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse; avec ses deux enfans; Lewis, négrillon de 7 ans, Jeane, d'un an.

5o. Barbin, nègre américain, âgé de 24 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bon sucrier, bon tonnelier, bon cocher.

6o. George, mulâtre créole, âgé de 15 ans, charpentier, en apprentissage depuis 3 ans.

Tous ces esclaves sont bons sujets et sont recommandés tels, et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, chez A. Mazureau, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 nov

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LE CARPENTIER

MARDI, le 16 décembre 1834, sera vendu à midi, un lot de terre, dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis, de 45 pieds de front sur 118 en profondeur, avec les bâtisses.

Conditions : $1500 comptant ; $1101 83 1-2 le 29 décembre 1836 ; 1101 83 1-2 le 15 novembre 1839 ; l'acquéreur s'engageant à payer, du jour de la vente, à la mère des mineurs, aux quels ces deux dernières sommes sont dues, un intérêt sur icelles, de 8 pour cent par année; la balance à 1 et 2 années de la date de la vente, en un billet endossé à satisfaction, garanti par une hypothèque en faveur du vendeur et des mineurs, jusqu'au parfait paiement de la somme : les banquettes en face, aux frais de l'acquéreur, ainsi que l'acte de vente à passer devant Octave de Armas, not. public. 5 déc

---

PAR J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de John Flemming, il sera vendu le 19 janvier 1835, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit débiteur à ses créanciers savoir :

1. WANNA, mulâtre d'environ vingt-quatre ans, ensemble Guinny, griffonne d'environ 21 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions : *les trois esclaves sus-nommés seront* vendus ensemble à deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distante de trente lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant 8 arpens de face formant 980 arpens de superficie avec une double concession, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que 14 charrues, 7 charrettes et 1 diable, pioches, et autres outils, 6 chevaux, 8 paires de bœufs, 2 vaches à lait et un troupeau de 28 moutons, ensemble les esclaves Gille nègre de 22 ans, Samme, de 25 ans, Jerry de 24 ans, et Jerra, de 25 ans.

Conditions : la susdite habitation, les quatre esclaves, les animaux ainsi que les ustensiles aratoires sus-décrites; comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. Feraud notaire, aux frais des acquéreurs. 4 déc.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu lundi le 15, à midi, à la Bourse à Deux lots de terre, de 30 pieds de front à la rue Craps et 120 en profondeur, mesure française, entre les rue des Poètes et Musique. Ces lots sont situés sur une éminence derrière la rivière. Leur proximité de la rivière, du chemin-à-coulisses, de la presse à coton, moulin à papier, et les beaux édifices qu'on y construit maintenant, ne peuvent que les rendre dignes de l'attention des spéculateurs ; le florissant voisinage où ces lots sont situés, les rend propre à une résidence agréable et augmentera leur valeur.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Le plan est déposé à la Bourse. 3 déc.

PAR MOSSY & GARRIDEL.

MERCREDI 17 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison située au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Moreau et Cazacalvo, ayant quatre appartemens briquetés entre poteaux, galerie, cuisine double, puits, &c. &c., le tout bâti sur un terrain mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue de la Paix, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 3 déc

---

PAR JOS. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un décrêt de l'honorable cour de paroisse, et par ordre des syndics des créanciers de François Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers.

Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'environ 50 ans, affectée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies redhibitoires.

Plus, trois terrains ou lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 6, 7 & 8, de l'ilet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annexé à un acte chez C. Pollock, notaire, du 1er juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 pieds 4 pouces de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur et le no 8, formant l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la vertu, ayant 30 pieds de face aux Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, faisant face à la rue de la Vertu.

Conditions : L'esclave payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains, $32 50 comptant sur chaque terrain et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terrains. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. Il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé. nov

---

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 12 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Deux Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, faubourg Annonciation, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dessus, à l'encoignure et une maison de maître, bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonniers. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, cuisine, latrines. Le terrain est très élevé. Il s'y trouve des Orangers et d'autres arbres. La propriété est située dans l'ilet après M. Babcock.

Les acquéreurs sont invités à visiter cette belle propriété pour pouvoir l'apprécier. 1 déc

---

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1834, il sera vendu le jeudi, 11 de décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci après désignées, dépendant de la succession de feu Salomon Sacerdotte.

Un Lot de Terre, de figure irrégulière situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le No. 4, sur le plan exposé à la Bourse, ayant 67 pieds 11 2 8 pouces de face à la rue St. Philippe, dont 2 pieds 1 4-8 pouces, ont 95 pieds 11 pouces de profondeur, et 65 pieds 0 6-8 pouces, ont 192 pieds 2 pouces; la dite face rétrécissant de manière à n'avoir que 65 pieds, 6-8 pouces sur la ligne du fond, ensemble l'établissement qui est dessus et qui est connu sous le nom de Salle Washington. Cette propriété est possédée par la succession en commun avec M. Bernard Dupuy qui consent à la vente du tout.

Trois Lots contigus, attenant au précédent, désignés au plan par les Nos. 32 et 1, ayant, le No. 3, 21 pieds 7 pouces, et les Nos: 2 et 1, chacun 21 pds. 8 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances en briques qui sont dessus, et qui sont divisées en trois locations distinctes.

Conditions : 1. 2 et 3 ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 10 nov

---

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves.

THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pd Doyen de la faculté.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

---

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St. Louis. 29 nov—1m

---

VENTES A L'ENCAN.

Dr. Y. McDaniel vs. M. Wilson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 20, le vendredi, 12 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, une montre en or patentée, chaîne, &c., saisie dans cette affaire.

Conditions : comptant.

29 nov B. BEAUREGARD, marshal

Augustin Lara vs. Archer McDonald.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 20, le jeudi, 11 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique au coin des rues Girod et de Commerce, le Jeudi 11 décembre 1834, à midi, divers Tableaux, un petit Rail Road et le contenu d'une boite de divers articles. Saisis dans la poursuite de John Green, vs. divers Tableaux, un petit Rail Road et J Walker absent. Conditions :—Comptant.

29 nov B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fi facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlet, au coin des rues St. Louis et Chartrer, le samedi 13 décembre, 1834, à midi, le nègre esclave nommé Pierre, âgé d'environ 29 ans, saisi à la poursuite de F. W. Lea. Conditions comptant.

8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 13 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, un Billard, saisi à la poursuite de C. F. Rondeau.

Conditions, comptant.

2 déc B. BEAUREGARD, marshal

LES soussignés préviennent leurs connaissances et le public, qu'ils ont agrandi et assorti de nouveau leur magasin de comestibles.

Ils offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages :

80 demi boites Sardines au beurre,
100 boites do. à l'huile;
50 do. Conserves assorties;
25 caisses Cerises à l'Eau-de-vie;
} de Colin à Nantes.

Par le navire Syrien :

2 jarres Saucissons d'Arles; Liqueurs surfines assorties; Absynthe; Salaisons, Fromage de Gruyère, de Hollande, &c

En magasin—Un assortiment de Vins de caisse, Guignolet d'Anger; Kyrsch, Absynthe de Dubied.

Les susdits soussignés tiennent aussi le Café des Citoyens, encoignure Chartres et Toulouse, où l'on sera servi avec diligence et propreté.

On y trouvera toujours dans cette saison du Café à l'eau et au lait, Chocolat, Thé, Punch chaud, &c.

3 déc PASCALET & MICHON.

SALLE D'ASSEMBLEE, DE LEGE.

A l'encoignure des rues Camp et Poydras, près du Théâtre Américain.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il a pris le haut de cette maison, où se trouvent une superbe et spacieuse salle de bal, une salle à souper, des chambres de toilettes pour les dames et les cavaliers, un assortiment convenable pour le dépôt des chapeaux, manteaux, &c., et aussi un superbe restaurat et une buvette.

En faisant respectueusement cette annonce au public, il ajoutera qu'il est sur le point d'engager un orchestre choisi, et qu'il pourra donner au moins une fois par semaine des bals publics.

Les cavaliers qui désireraient donner des bals de société, sont invités à s'adresser à lui, à la salle susdite; où tous les préparatifs nécessaires pourront être faits immédiatement.

Ses prix seront aussi modérés que ceux d'aucun autre établissement de ce genre dans cette ville; et il espère par son zèle et son activité mériter l'encouragement d'un public généreux toujours prêt à récompenser les peines et les soins de ceux qui cherchent à lui plaire.

Son académie de Thespicore pour les demoiselles et les jeunes cavaliers, sera tenue au même établissement, dans un salon particulier, décoré élégamment. En outre des dances en usage dans ce pays, il enseignera les *Galopades*, les *Mazurka* et toutes les nouvelles dances parisiennes et taliennes.

Le soussigné ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler à Messieurs les habitans de la Louisiane, les avantages que la jeunesse retire du bel art qu'il professe, il se bornera à la simple remarque que la dance donne de la grace, de l'activité, qu'elle conserve la santé, et *faire acquérir le bon ton, si agréable dans les sociétés.*

La première réunion publique sera annoncée dans les gazettes.

Des lettres d'invitation particulière pour les Dames, seront envoyés d'avance, à leur demeure, et aucune autre que celles qui auront reçues des billets ne seront admises.

Les cavaliers qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames pourront s'adresser au soussigné.

3 déc—1m J. C. LEGE.

MME. FRYER a l'honneur d'annoncer son changement de domicile; maintenant son magasin est à l'encoignure Royale & Toulouse, en face de M. Ducatel. Elle a rapporté de France un grand assortiment de chapeaux, bonnets, soiries, satin, laine, robes de bal, fourrures, souliers en tout genre; elle a ammené une couturière en robes dans le genre le plus distingué. On trouvera dans son magasin une grande variété d'objets d'étrennes et de jouets d'enfans. 6 déc.

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tous ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets,

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, sal